

Le Schéma Directeur des énergies renouvelables et des récupérations

Contexte

Le schéma directeur des énergies renouvelables et des récupérations (SDEnRs) s'inscrit dans la politique énergie-climat de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il a pour objectif de définir une trajectoire énergétique en 2030 et 2050 (consommation et production locale d'énergies renouvelables). Engagé en 2021, il a permis d'identifier les zones d'accélération au développement des énergies renouvelables rendues obligatoires par la loi du 10 mars 2023.

Ce document présente en synthèse l'état des lieux énergétique, les potentiels en énergies renouvelables et de récupération (EnRs&R) ainsi que les contours de la stratégie adoptée par les élus du territoire.



74 030 habitants

53%

La dépendance du territoire aux énergies fossiles (hors transport en transit sur le territoire)

160 M€

Facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire en 2021

28%

Part d'énergie renouvelable en 2021 sur la consommation totale du territoire

390 ktCO₂

Emissions de GES provenant de la consommation d'énergie du territoire

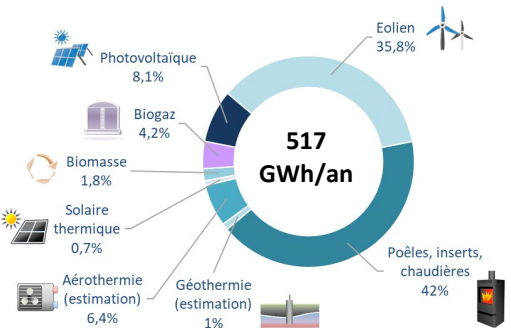
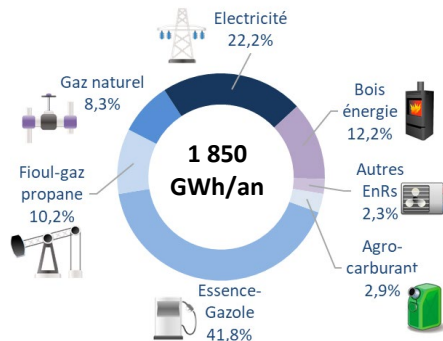
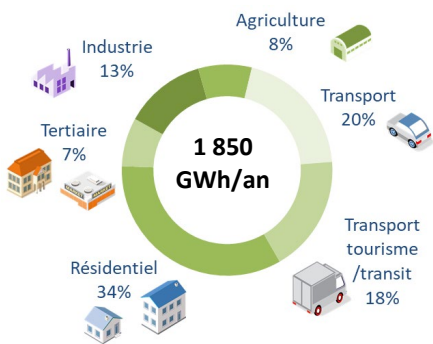
Installations d'énergies renouvelables structurantes

- Méthanisation
- Centrale photovoltaïque au sol
- Parc éolien

Consommation par secteur

Consommation par énergie

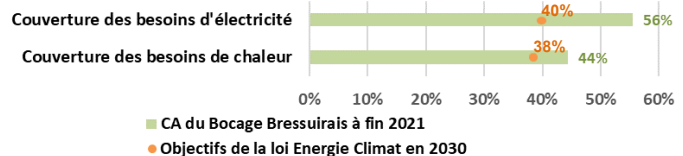
Production d'énergies renouvelables



Sources : AREC 2019

Energie : 1 kWh = 1 kilowatt heure = 1 000 Wh (Wattheure) soit 1 radiateur de 1 000 W qui fonctionne pendant 1 heure.
1 GWh = 1 gigawatt heure = 1 000 000 kWh

Le territoire a déjà atteint les objectifs nationaux de couverture de la chaleur et de l'électricité par des énergies renouvelables locales. Aussi, il est en mesure d'atteindre l'autonomie énergétique et même d'exporter de l'électricité avant 2030.



L'ENCADREMENT ET L'ORIENTATION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES

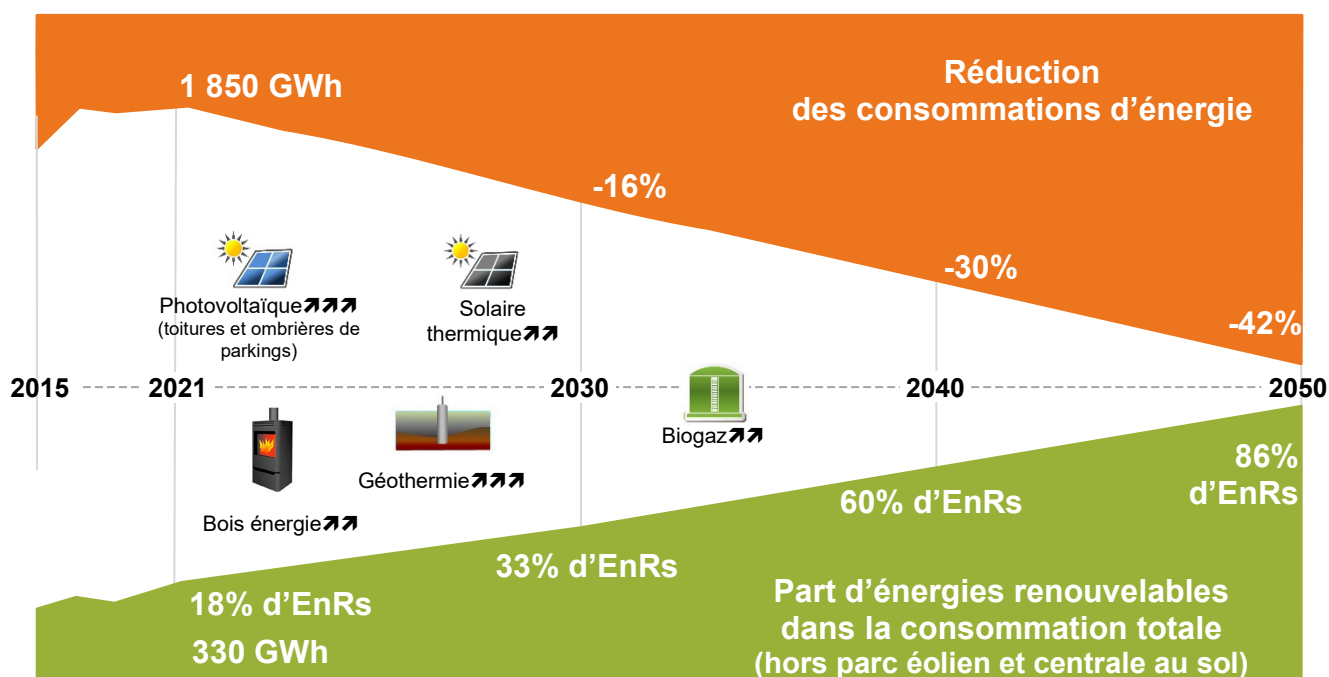
En cohérence avec les travaux d'élaboration du Schéma directeur des énergies renouvelables (EnR) et des récupérations du Bocage Bressuirais, la maîtrise de la consommation énergétique est un préalable indispensable. L'ambition affichée d'ici 2030 est de diminuer de 16% la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais (habitat, transport, industrie, agriculture).

Parallèlement à cette baisse des consommations et conformément à la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables, les communes du Bocage Bressuirais ont défini des zones d'accélération pour le développement des différentes filières de production d'énergies renouvelable. Il s'agit de valoriser toutes les ressources énergétiques du territoire en fixant des règles claires pour les projets structurants (parc éolien, centrale photovoltaïque au sol et unité de méthanisation) pour une implantation raisonnée au regard des paysages et réfléchi, en fonction des projets déjà en place. Pour cela, un guide des installations structurantes productrices d'électricité ou de gaz a été rédigé pour encadrer le développement des grands projets. Ce guide à destination des développeurs aborde également les principes de redistribution de la valeur économique des projets pour les communes, les acteurs du territoire (les entreprises et artisans pouvant participer à la construction des projets) et les citoyens (faciliter l'investissement participatif dans les projets). Dans ces conditions favorables, le territoire est en mesure de participer aux enjeux nationaux de la transition énergétique en devenant exportateur d'électricité renouvelable. La chaleur renouvelable est également au cœur de la stratégie avec un accroissement de la production solaire thermique et de la géothermie au regard des potentiels actuellement sous-exploités, ainsi que des petits réseaux de chaleur au bois énergie.

Au-delà de ces aspects, le schéma directeur des énergies renouvelables a vocation à être décliné dans les politiques publiques : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), opérations d'aménagement, nouveau lotissement, etc. ainsi que dans différents outils pour faciliter et accompagner le déploiement des projets sur le territoire.

LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES AUX BENEFICES DES ACTEURS ET CITOYENS DU TERRITOIRE

Le graphique, ci-dessous présente la trajectoire énergétique hors parc éolien et centrale photovoltaïque au sol : réduction des consommations d'énergie et part des énergies renouvelables dans la consommation totale du territoire.

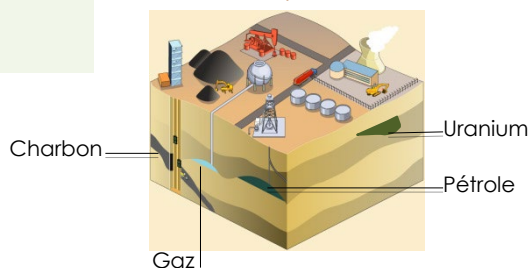


LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN 2030



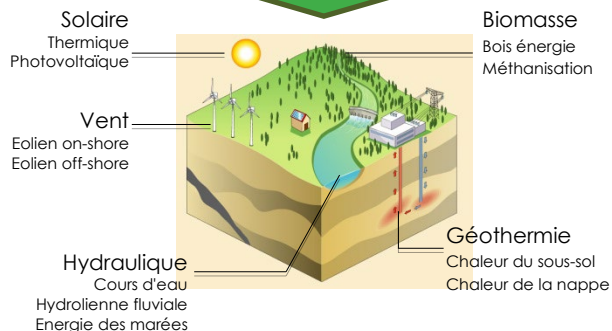
LES DIVERSES SOURCES D'ENERGIES

Non renouvelable



Il faudra des millions d'années pour reconstituer les stocks d'énergie fossile que l'on consomme actuellement. La réserve d'uranium disponible sur terre est également limitée.

Renouvelable



Source : CEA : www.cea.fr

On englobe aussi dans les énergies renouvelables :

- les flux de déchets organiques qui peuvent donner lieu à une valorisation énergétique,
- la chaleur fatale qui est habituellement perdue en sortie des fours, chaudières et séchoirs des industries, dans les collecteurs d'eaux usées ou encore en sortie de station d'épuration.

X 2,5 Production d'EnRs

Multiplication de la production d'énergies renouvelables en 2030 (x1,5 hors parcs éoliens et centrales photovoltaïques au sol)

200 M€

Economie qui retourne au territoire en 2030 avec les énergies

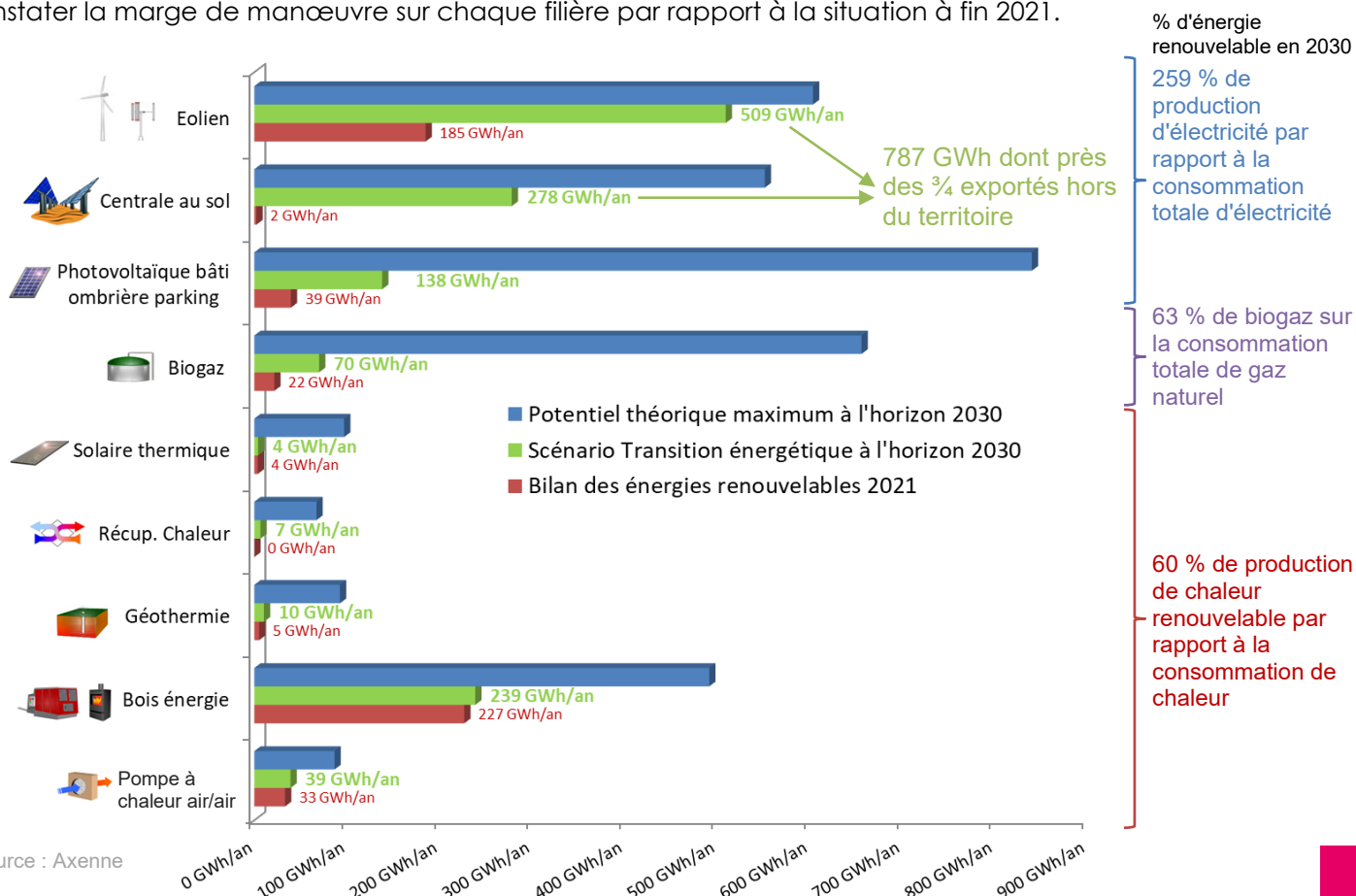
84%

Part d'énergie renouvelable sur la consommation totale du territoire en 2030 (33% hors parcs éoliens et centrales photovoltaïques au sol)

310 ktCO2

Emissions de GES évitées en 2030 avec les énergies renouvelables (96 ktCO2 hors parcs éoliens et centrales photovoltaïques au sol)

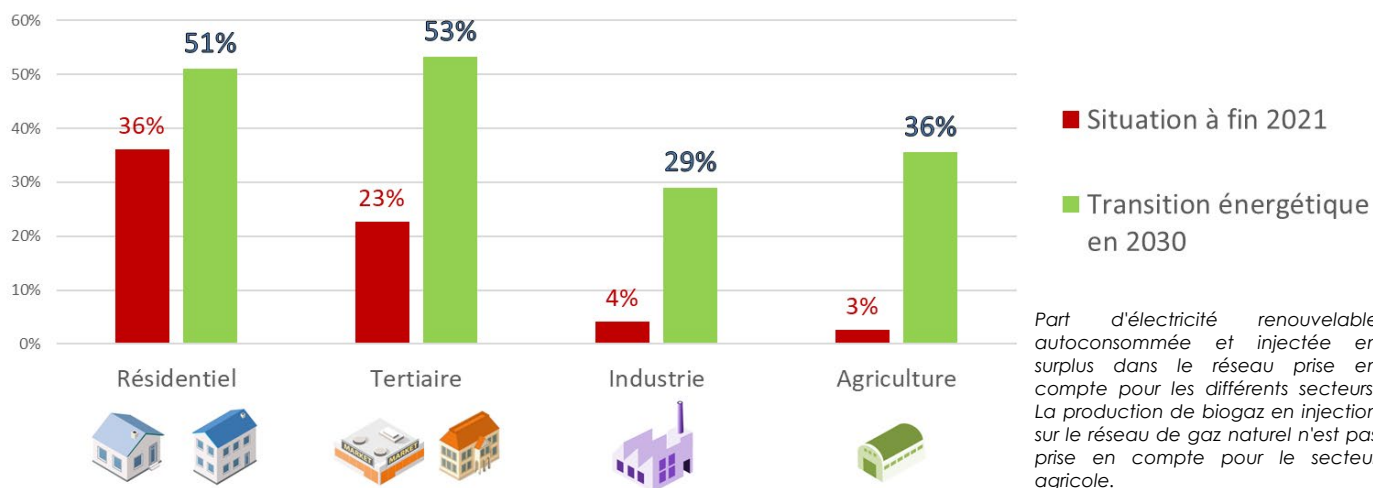
Les potentiels théoriques des EnRs s'étudient par filière et ne s'additionnent pas, sous peine de voir les maisons équipées de plusieurs systèmes de chauffage. Ils sont toutefois intéressants puisqu'ils permettent de constater la marge de manœuvre sur chaque filière par rapport à la situation à fin 2021.



LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Si la part de production des grandes installations (parcs éoliens et centrales au sol) est prépondérante en 2030, la production locale d'énergie renouvelable pour les citoyens et les acteurs du territoire est également une composante de la stratégie territoriale. En débutant sur le patrimoine communal et intercommunal, l'Agglo 2B entend monter en compétence sur les différentes filières, instaurer un cadre pour le développement des projets et engager l'ensemble des acteurs dans la transition énergétique avec l'aide des partenaires du territoire (SIEDS, CRER, CCI, Chambre d'Agriculture, etc.).

Part d'EnRs dans les différents secteurs



L'accompagnement des projets pour les différents acteurs du territoire

A l'issue des différentes phases de concertation, les élus et partenaires du territoire ont identifié plusieurs pistes pour accroître l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables dans les différents secteurs (habitat, tertiaire, secteur économique). Ces pistes d'amélioration sont présentées dans le schéma ci-dessous :

déjà réalisé ou en cours

- Montée en compétence des professionnels
- Actions auprès des bailleurs sociaux et du secteur économique (tertiaire et entreprises)
- Communiquer sur les projets exemplaires
- Renforcer l'offre de services auprès des communes
- Favoriser la généralisation des schémas directeur immobilier

Sensibilisation et formation

- Développement des réseaux de chaleur (étude de faisabilité)
- Solarisation du patrimoine communal et intercommunal
- Cadastre solaire
- Etude de valorisation de la chaleur fatale sur le territoire

Repérage de futurs projets

- Intégration des préconisations pour chaque filière dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, cadrage des opérations d'aménagement)
- Groupe de travail sur l'agrivoltaïsme

Réglementation

- Solarisation du patrimoine communal et intercommunal
- Cadastre solaire
- Atlas des énergies renouvelables
- Contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables
- Réflexion sur un outil de portage territorial des projets (SEML, SAS)

Accompagnement des filières

- Accroître l'intégration du photovoltaïque dans toutes ses composantes (réseau, autoconsommation, contrat de gré à gré, etc.).
- Rédiger une fiche méthode sur l'autoconsommation

Photovoltaïque